



# CHALLENGE TERRITORIAL DES ASSOCIATIONS 87-23

Saison 2025

## Règlement particulier de l'épreuve

Mise à jour du 18 mai 2025



Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

## 1. CALENDRIER ET LIEU DES RENCONTRES

Le challenge se compose de **8 tours** :

Calendrier détaillé :

- Tour 1 : Lundi 21 Avril – Golf de Mortemart,
- Tour 2 : Samedi 24 Mai – Val de Cher,
- Tour 3 : Samedi 7 Juin – La Jonchère,
- Tour 4 : Samedi 21 Juin – La Marterrie,
- Tour 5 : Samedi 26 Juillet – Golf de Saint-Lazare,
- Tour 6 : Samedi 6 Septembre - Golf du Chammet,
- Tour 7 : Samedi 27 Septembre - Golf d'Aubazine,
- Tour 8 : Samedi 8 Novembre – Golf de la Porcelaine.

Les inscriptions se font par l'extranet du club auxquels les joueuses et joueurs appartiennent ou par mail à [codep.golf.87.23@gmail.com](mailto:codep.golf.87.23@gmail.com) pour les joueuses et joueurs des clubs hors territoire 87-23 avec copie à Nicolas MARECHAL : [nicolas.marechal.87@gmail.com](mailto:nicolas.marechal.87@gmail.com)

Clôture des inscriptions au plus tard le mercredi précédent le tour à 17h00.

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce championnat se déroule sur les terrains des départements de la Ligue de Golf Nouvelle Aquitaine.

Le nombre de participant(e)s par tour n'est pas limité pour les terrains 18 trous.

Les départs sont effectués en fonction du nombre de participants et peuvent être donnés en ligne dès lors que le nombre d'inscrits dépasse 72 participant(e)s sinon les organisateurs privilégient les départs en shotgun.

Le championnat et les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés âgés de 16 ans et plus dans l'année ayant un classement inférieur ou égal à 54 des AS :

- Entreprises et terrain appartenant au territoire 87-23,
- Des golfs/clubs recevant une épreuve du challenge.
- **Pour les associations :**
  - o Epreuve ouverte aux associations avec terrain et aux associations golf entreprises, joueurs et joueuses licenciés ou rattachés et adhérents à leur AS.
- **Pour les équipiers :**
  - o Si un joueur est adhérent à une AS avec terrain et une AS entreprise, le joueur ne pourra jouer que pour une seule AS et ne pourra pas en changer en cours de compétition. Il est possible de participer au championnat au sein d'une équipe et également à titre individuel.



# CHALLENGE TERRITORIAL DES ASSOCIATIONS 87-23

Saison 2025

## Règlement particulier de l'épreuve

Mise à jour du 18 mai 2025



- **Tarifs & droit d'inscription**
  - 11€ pour adultes et + 20 ans
  - 5 € pour les participantes de la tranche d'âge de 16 à 20 ans
- **Rémunération terrain sur facture au nom du CT87-23**
  - 21 € par participant(e) extérieur
  - Gratuit pour les abonnés du club/terrain accueil
- **Exemples :**
  - Pour un(e) adulte non abonné(e) au terrain d'accueil : 11 € + 21€ = 32 €
  - Pour un(e) jeune non abonné(e) au terrain d'accueil : 5 € + 21€ = 26 €
  - Pour un(e) adulte abonné(e) au terrain d'accueil : 11 €
  - Pour un(e) jeune abonné(e) au terrain d'accueil : 5 €
- **Modes de règlement :**
  - Membre d'une AS Entreprise : à régler par virement suite à l'émission de facturation du comité territorial à l'issue du tour
  - Membre d'une association sportive avec terrain à régler par chèque ou CB auprès des organisateurs le jour du tour)

### 3. FORME DE JEU

- **Formule Strokeford :** Comptabilisation en score maximum
- **Compétition par équipe :**
  - Les 3 meilleurs scores en net des joueuses et joueurs contribuent pour le score de l'équipe par tour et 6 meilleurs tours sur les 8 organisés sont comptabilisés pour le classement général du challenge.
- **Compétition individuelle :**
  - Les joueurs et joueuses sont classés en fonction de leurs scores brut et net, sous 2 catégories « Dames », « Messieurs » sur les 4 meilleurs tours comptabilisés.

### 4. CLASSEMENT ET PRIX

Le classement final individuel par catégorie s'effectue à l'issue du dernier tour de la saison régulière par addition des scores des 6 meilleurs tours sur les 8 organisés.

- **En cas d'égalité à l'issue de la saison régulière :**
  - Individuel : départage sur le nombre de tours comptabilisés, puis le score minimum des tours non retenus
  - Par équipe : départage sur :
    - Le total du nombre de tours joués,
    - Les meilleurs scores des tours non retenus.
- **Sont récompensés :**
  - Les 3 premières équipes toutes associations confondues net
  - Les 3 premiers des deux catégories :
    - 3 premières Dames brut et net,
    - 3 premiers Messieurs brut et net

La cérémonie de remise des prix, ainsi que le cocktail interviendront directement à l'issue du dernier tour du Challenge Territorial.



# CHALLENGE TERRITORIAL DES ASSOCIATIONS 87-23

Saison 2025

## Règlement particulier de l'épreuve

Mise à jour du 18 mai 2025



### 5. COMITE D'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant du CT, un représentant du club recevant ou d'un responsable désigné par le Comité Organisateur.